RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

SASU 3A-MK
111 TER RUE LEDRU ROLLIN
94100 ST MAUR DES FOSSES

COMPTES ANNUELS

Exercice du **01/01/2024** au **29/02/2024**

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME À L'ORIGINAL



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Egalité
Fraternité

N° 2065-SD
(2024)
Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le **01012024** et clos le **29022024** Régime simplifié d'imposition [X] Régime réel normal [ ]

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe [ ] Si PME innovante [ ] Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) [ ]

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société	Adresse du siège social
SASU 3A-MK	
SIRET **89465737800010**	
Adresse du principal établissement	Ancienne adresse en cas de changement
111 TER RUE LEDRU ROLLIN **94100 ST MAUR DES FOSSES**	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

SIRET

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d' identification de la société mère :

B ACTIVITÉ

Activités exercées **Chauffeur de taxi** Si vous avez changé d'activité, cochez la case [ ]

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal 0 Bénéfice imposable à 15% Déficit 8 783

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15% PV à long terme imposables à 19% PV exonérées (art. 238 quindecies)

Autres PV imposables à 19% PV à long terme imposables à 0%

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprises nouvelles art. 44 sexies [ ] Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A [ ] Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art 44 octies A [ ] Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies [ ] Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies [ ]

Reprise d' entreprise en difficulté art.44 septies [ ] Zones franches d'activité art.44 quaterdecies [ ] Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies [ ] Bassins d' emploi à redynamiser, art. 44 duodecies [ ] Autres dispositifs [ ]

Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies [ ]

Sociétés d'investissements immobiliers cotées [ ] Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI [ ]

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre [ ]
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre [ ]
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :
4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom,l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? [ ] Si oui, indication du logiciel utilisé

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
COMPTABILITE TAXIS 44 Avenue du Général de Gaulle 94240 L'HAY LES ROSES Tél :	Tél :
OGA/OMGA [ ] Viseur conventionné [ ] (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant :
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné : N° d'agrément :	Date : Lieu : Qualité et nom du signataire : Signature :

Examen de conformité fiscale (ECF) [ ] ***prestataire :***

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD

(2024)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise et date de clôture de l'exercice **SASU 3A-MK 29022024**

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même	(a)	
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a),(b),(c) et (d) ci-dessus **(A préciser par nature sur les lignes e à h)**		(e)	
		(f)	
		(g)	
		(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu [redacted]		(i)	
6. Montant des revenus distri à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	
7. Montant des revenus répartis		total (a à h)	

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL : Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8
AIT AMARA MOHAND AREZKI [redacted] creteil [redacted] [redacted] [redacted]	[redacted]	[redacted]					

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE) (2024)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise et Date de clôture de l'exercice

SASU 3A-MK

29022024

K	**DIVERS**

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L	**CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION**
REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, **abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2023,** montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %,15% ou 19 %

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a*ter* et a*quater*)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M	**CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)**
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

1 BILAN SIMPLIFIE

DGFiP N° 2033-A-SD2024

Désignation de l'entreprise SASU 3A-MK — 111 TER RUE LEDRU ROLLIN — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise — 94100 ST MAUR DES FOSSES

SIRET 8 9 4 6 5 7 3 7 8 0 0 0 1 0

Durée de l'exercice en nombre de mois * 2

Durée de l'exercice précédent * 12

ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 29022024 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122023 Net 4
ACTIF IMMOBILISE — Immobilisations incorporelles — Fonds commercial*	010		012		
Immobilisations incorporelles — Autres*	014		016		
Immobilisations corporelles*	028		030		6 908
Immobilisations financières* (1)	040		042		1 790
Total I (5)	044		048		**8 698**
ACTIF CIRCULANT — STOCKS — Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
STOCKS — Marchandises *	060		062		
Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
Créances (2) — Clients et comptes rattachés *	068		070		
Créances (2) — Autres * (3)	072	17 658	074	17 658	11 162
Valeurs mobilières de placement	080		082		
Disponibilités	084	528	086	528	1 471
Charges constatées d'avance *	092		094		
Total II	096	**18 186**	098	**18 186**	**12 633**
Total général (I + II)	110	**18 186**	112	**18 186**	**21 331**

PASSIF		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES — Capital social ou individuel *	120	1 000	1 000
Ecarts de réévaluation	124		
Réserve légale	126	100	100
Réserves réglementées*	130		
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132		
Report à nouveau	134	15 394	2 182
Résultat de l'exercice	136	**(5 196)**	**13 212**
Subventions d'investissement	137		
Provisions réglementées	140		
Total I	142	**11 298**	**16 494**
Provisions pour risques et charges **Total II**	154		
DETTES (4) — Emprunts et dettes assimilées	156		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
Fournisseurs et comptes rattachés *	166	1 130	1 090
Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169)	172	4 396	2 385
Comptes courants d'associés	173		
Autres dettes	175	1 362	1 362
Produits constatés d'avance	174		
Total III	176	**6 888**	**4 837**
Total général (I + II + III)	180	**18 186**	**21 331**

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	12 024		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	2 917

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise: **SASU 3A-MK** — Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE			Exercice N clos le 29022024 (1)	Exercice N-1 clos le 31122023 (2)
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	210		
	Production vendue biens — dont export et livraisons intracommunautaires 209	214		
	Production vendue services * — dont export et livraisons intracommunautaires 215	218	2 639	51 461
	dont export et livraisons intracommunautaires 217			
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)	222		
	Production immobilisée *	224		
	Subventions d'exploitation reçues	226		
	Autres produits	230	67	901
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)	232	**2 706**	**52 363**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)	234		
	Variation de stock (marchandises) *	236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)	238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*	240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : ..... - immobilier : . .....)	242	3 530	33 401
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)	244	378	554
	Rémunérations du personnel *	250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)	252		
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de com-merce article 39, 1-2°, al.3 du CGI 255)	254	404	2 507
	Dotations aux provisions	256		
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259			
	Autres charges { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 }	262		
	Total des charges d'exploitation (II)	264	**4 312**	**36 462**
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	**(1 606)**	**15 901**
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)	280		
	Produits exceptionnels (IV)	290	2 917	
	Charges financières (V)	294	2	
	Charges exceptionnelles — Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347 (VI)	300	6 504	304
	Charges exceptionnelles — Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348			
	Impôts sur les bénéfices * (VII)	306		2 385
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		310	**(5 196)**	**13 212**
B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312		314 **5 196**
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*	316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318		
	Provisions non déductibles*	322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)	324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247 — écarts de valeurs liquidatives sur OPC* 248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	997		
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies) 986 — Jeune entreprise innovante (44. sexies A) 989 — Zone de revitalisation rurales (44. quindecies) 138			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981 — Bassins d'emploi à redy namiser (art. 44 duodecies) 991 — Bassins urbains à dy namiser-BUD (art. 44 sexdecies) 992	342		
	ZFA NG (44 quaterdecies) 345 — Investissements et souscriptions outre-mer 344 — Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies) 993			
	Zone franche urbaine (44 octies A) 987 — Zones restructuration de la défense (44 terdecies) 127			
	dont divers* Créance due au report en arrière du déficit 346 — Déduction exceptionnelle (art 39 decies) 655 — Déduction exception-nelle simulateur de conduite 641	350		3 587
	dont divers* Déduction exceptionnelle (art 39 decies A) 643 — Déduction exceptionnelle (art 39 decies B) 645 — Déduction exceptionnelle (art 39 decies C) 647			
	dont divers* Déduction exceptionnelle (art 39 decies D) 648 — Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G) 649 — Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F) 990			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352		354 **8 783**
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)	356		
	Déficits antérieurs reportables :* ..... dont imputés sur le résultat :	360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col. 1 — Déficit col. 2	370		372 **8 783**

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

2033B - Divers à réintégrer
au 29/02/2024

Libellé	Montant
AMD-Amendes et pénalités	
Totalisation	

2033B - Divers à déduire
au 29/02/2024

Libellé	Montant
moins value vehicule	3 587
Totalisation	**3 587**

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SASU 3A-MK**

Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISE		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460	10 028	462		464	10 028	466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480	1 790	482		484	1 790	486		
TOTAL		490	**11 818**	492		494	**11 818**	496		

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immoblisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550	3 120	552	404	554	3 524	556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570	**3 120**	572	**404**	574	**3 524**	576	

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1	2	3	4	5
6	7	8	9	10

Immobilisation	Valeur d'actif* ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values: Court terme * ⑤	Long terme: 19 % ⑥	Long terme: 15 % ou 12,80 % ⑦	Long terme: 0 % ⑧
1	10 028	3 524	6 504	2 917	(3 587)			
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578 **10 028**	580 **3 524**	582 **6 504**	584 **2 917**	586 (3 587)	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596 (3 587)	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

2033C - Détail du cadre III, plus & moins values au 29/02/2024

Nature des immobilisations cédées	Valeur d'actif	Amortiss.	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values			
					court terme	long terme 19%	long terme 15% ou 12,80%	long terme 0%
Totalisation								

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SASU 3A-MK**

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montan à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob. incorp.	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice	982 bis
Déficits imputés			983	
Déficits reportables			984	
Déficits de l'exercice			860	8 783
Total des déficits restant à reporter			870	8 783

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives			381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326			
N° du centre de gestion agréé			388	
Montant de la TVA collectée			374	847
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	358
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

2033D - Détail des dotations aux prov. et ch. à payer au 29/02/2024

C Ventilation des dotations aux provisions et charges à payer non déductibles pour l'assiette de l'impôt	Montant

Totalisation

(5)

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2033-E 2024

Désignation de l'entreprise : **SASU 3A-MK** Néant [X] *

Exercice ouvert le : **01012024** et clos le : **29022024** Durée en nombre de mois 2

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel *	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	2 639
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	**2 639**

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	67
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	**67**

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121	457
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	3 053
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	**3 510**

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée **TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3**	137	**(805)**

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	117	

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.

Mono établissement au sens de la CVAE	020				
Chiffre d'affaires de référence CVAE				022	
Effectifs au sens de la CVAE				023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				026	
Période de référence	024		160		
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)			186		

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

6 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2033-F 2024

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1/1 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 29/02/2024

N° SIRET 89465737800010

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **SASU 3A-MK**

ADRESSE (voie) **111 TER RUE LEDRU ROLLIN**

CODE POSTAL **94100** VILLE **ST MAUR DES FOSSES**

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1 000

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) **M** | Nom patronymique **AIT AMARA** | Prénom(s) **MOHAND AREZKI** | Nom marital | % de détention **100,00** | Nb de parts ou actions **1 000**

Naissance : Date [redacted] | N° département **99** | Commune **AZAJA** | Pays **ALGERIE**

Adresse : N° **68** | Voie **rue du pont de creteil** | Code postal **94100** | Commune **ST MAUR DES FOSSES** | Pays **FRANCE**

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s) | Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions

Naissance : Date | N° département | Commune | Pays

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)
N° de dépôt

7 FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFiP N° 2033-G 2024

1/0 **(1)** Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE |2|9|0|2|2|0|2|4|

N° SIRET | 8 | 9 | 4 | 6 | 5 | 7 | 3 | 7 | 8 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 |

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **SASU 3A-MK**

ADRESSE (voie) [redacted]

[redacted]

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE **905**

Forme juridique | Dénomination |
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention |
Adresse : N° | Voie |
Code postal | Commune | Pays |

Forme juridique | Dénomination |
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention |
Adresse : N° | Voie |
Code postal | Commune | Pays |

Forme juridique | Dénomination |
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention |
Adresse : N° | Voie |
Code postal | Commune | Pays |

Forme juridique | Dénomination |
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention |
Adresse : N° | Voie |
Code postal | Commune | Pays |

Forme juridique | Dénomination |
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention |
Adresse : N° | Voie |
Code postal | Commune | Pays |

Forme juridique | Dénomination |
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention |
Adresse : N° | Voie |
Code postal | Commune | Pays |

Forme juridique | Dénomination |
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention |
Adresse : N° | Voie |
Code postal | Commune | Pays |

Forme juridique | Dénomination |
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention |
Adresse : N° | Voie |
Code postal | Commune | Pays |

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT